



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Paris le 6 février 2018

Le Secrétaire Général

A

Monsieur le Préfet
François Philizot
Délégué interministériel
Au développement de la vallée de la Seine

Monsieur le Préfet,

Lors de son discours du 21 novembre 2017 aux Assises de la Mer du Havre, Monsieur le Premier Ministre vous a chargé de conduire une mission sur les ports de l'Axe Seine (Havre, Rouen, Paris) pour laquelle vous devriez rendre sous peu vos premières conclusions.

Dans le cadre de cette mission, vous avez entendu et reçu la plupart des organisations syndicales représentatives de ces trois ports afin d'écouter leurs propositions et préoccupations quant à l'éventualité de modifications administratives et organisationnelles de ces trois Grands ports maritimes.

A notre grande surprise, il s'avère que les professions d'officiers de port et officiers de port adjoints aient été tout bonnement « oubliées » jusqu'ici dans vos différentes entrevues, sans doute par la dilution de ces agents dans une présentation très globale sans doute limitée à de purs aspects comptables de masses salariales.

Or par la présente, nous attirons avec insistance votre attention sur ces fonctionnaires d'Etat placés en détachement au sein de ces structures que sont les GPM et dont le rôle et les responsabilités sont trop souvent méconnues.

Bien qu'affectés majoritairement dans les grands ports maritimes, les officiers de port sont également présents sur l'ensemble des ports de commerce métropolitains et ultra-marins. Placés sous l'autorité fonctionnelle d'un commandant de port, ils sont dans chaque port plus particulièrement en charge du respect des Lois et règlements relatifs à la Police des ports maritimes tels que principalement définis dans le livre III du Code des Transports. Tout en contribuant à la bonne marche de l'exploitation et des affaires du port, ils ont comme préoccupation constante la

Coordonnées du Secrétaire Général :
Jean-Emmanuel ONORATO – Syndicat National des Officiers de port
46 rue des Petites écuries – 75010 PARIS -
Tel 06 68 26 44 99 Courriel : snopforceouvriere@gmail.com



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

nécessité d'accompagner au mieux l'évolution de la réglementation tout en préservant l'intégrité des ports tant sur les aspects de la sécurité que de la sureté. A ce titre ils sont des acteurs incontournables des services de l'Etat dans les différents dossiers que les ports ont à gérer, comme notamment, pour le cas présent, le transport multimodal au sein d'HAROPA.

Le Syndicat National des Officiers de port Force Ouvrière est l'organisation syndicale majoritaire de ces deux corps de la Fonction publique d'Etat sur l'ensemble du territoire national. C'en est même l'unique organisation représentative pour les lieutenants de port (officier de port adjoints).


A ce titre, nous souhaitons vous faire part de notre vive inquiétude sur l'ensemble des réflexions en cours, et pour lesquelles il n'a pas été jugé opportun de nous associer.

Si nos corps de métiers et les agents qui les composent, Monsieur le Préfet, sont à même de comprendre votre volonté de faire évoluer leur environnement professionnel, ils veulent aussi vous assurer de leur détermination à ce que cette entreprise soit réalisée avec eux et non au travers d'un filtre comptable et/ou managérial faisant fi des prérogatives et obligations régaliennes auxquelles ils demeurent indissociables.

A cette fin, le Syndicat National des Officiers de port Force Ouvrière vous exprime avec insistance sa demande à être entendu dans le cadre de votre mission actuelle sur HAROPA et reste bien entendu, d'une façon plus large, à votre disposition pour toute réflexion autour des sujets de Police portuaire.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet Philizot, en l'expression de notre entière considération.

Le secrétaire général



Jean-Emmanuel ONORATO